

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8184

Auteur(s) : H., Évreux (chantre)

Bénéficiaire(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1215

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Charte du chapitre d'Évreux sur l'accord passé entre Nicolas dū Buat et l'abbaye de la Trappe (V. les deux pièces ci-dessus : CHARENCEY, Cartulaire de la Trappe, P-n° XIV, XV).

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, p. « De bladis et decimis Sagiensi dyocesis », n° XVI, p. 410.

Dissertation critique

Datation suivant celle de l'acte n° 8182 (CHARENCEY, Cartulaire de la Trappe, P-n° XIV).

Texte établi d'après a

Universis presentes litteras inspecturis, H., cantor, Walterus, thesaurarius, magister Willelmus de Valle Rodolii, canonici ebroicenses, salutem. Sciant presentes et futuri quod, cum esset contentio inter monachos Domus Dei de Trappa, ex una parte, et Nicholaum de Buat et fratres ejus, ex altera, super stagnis... et cetera omnia ut superius et idem.